



CCAS GRIMAUD

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 14

L'an deux mille-vingt-trois, le cinq décembre, à onze heure, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en séance ordinaire.

Date de convocation : 23/11/2023

PRESENTS : Madame Martine LAURE, Monsieur François BERTOLOTTO, Madame Janine LENTHY, Marie-Dominique FLORIN, Madame Viviane BERTHELOT, Monsieur Jean-Louis BESSAC, Madame Yvette ROUX, Monsieur Stéphane PEYNE représenté par Monsieur Bruno RAMBERT, Madame Isabelle LUPORINI, Madame Anne ZACHARY, Madame Huguette REBOUL, Madame Eva VON FISCHER BENZON, Madame Simone LONG, Madame Mireille BRUNEAU

ABSENTS : Monsieur Alain BENEDETTO

Secrétaire de séance : Madame Anne-Charlotte SALVI

**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2. Autorisation de mandatement sur crédits d'investissement 2024
3. Information au Conseil d'Administration

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'ordonnance n° 2021-1310, en date du 07 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales a modifié les règles régissant l'adoption du procès-verbal de séance.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le Code Général des Collectivités Territoriales impose que le procès-verbal de séance du Conseil d'Administration soit approuvé par les élus en début de séance suivante après prise en compte éventuelle de leurs remarques, et signé par le président et le ou les secrétaire(s) de séance.

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, **approuve** le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023.

Sans commentaire

Arrivé de Monsieur Jean-Louis BESSAC

2. AUTORISATION DE MANDATEMENT SUR CREDITS D'INVESTISSEMENT 2024

Afin de permettre la poursuite d'opérations d'investissement entre deux exercices budgétaires et en application des dispositions de l'article L.1612-1 du C.G.C.T., le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Président à mandater, à compter du 01 janvier 2024, les dépenses d'investissement relatives à l'exercice 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, conformément au détail ci-joint :

Budget CCAS :

Article	Libellé nature	Budget 2023	Anticipation crédits 2024
205	Concessions, brevets, licences	4 000 €	1 000 €
	Total chapitre 20	4 000 €	1 000 €
2135	Installations générales	3 000 €	750 €
2182	Matériels de transport	3 000 €	750 €
2183	Matériel bureautique et Informatique	3 000 €	750 €
2184	Mobilier	7 000 €	1 750 €
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000 €	1 000 €
	Total chapitre 21	20 000 €	5 000 €
2314	Constructions sur sol d'autrui	29 600 €	7 400 €
	Total chapitre 23	29 600 €	7 400 €
	Total Général	53 600 €	13 400 €

Il est rappelé que la décision sollicitée cessera de produire ses effets dès l'adoption du budget unique correspondant.

Commentaires :

Y.ROUX : On est obligé de faire ça ?

A-C.SALVI : Oui nous devons ouvrir une partie des crédits 2024 pour continuer le paiement sur la partie investissement jusqu'au vote budget de 2024.

H.REBOUL : Tous les ans on vote ça ?

A-C.SALVI : Oui

3. INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bilan des domiciliations arrêté au 23/11/23 :

56 domiciliés dont 19 nouveaux domiciliés et 6 ayants droit – 18 renouvellements (12 en attentes) et 12 radiations.

Récapitulatif des bons alimentaires au 23/11/23 :

27 bons ont été distribués depuis le début d'année dont 25 pour de l'alimentaire pour un montant total de 1110 € et 2 bon carburants pour 100 €.

Navette CCAS

Le CCAS a réalisé un marché public pour l'obtention d'une navette publicitaire avec adaptation PMR pour proposer au Grimaudois une navette à la demande fonctionnant du lundi et vendredi. Véhicule prévu pour mai 2024 – Ce service impliquera la création d'un poste supplémentaire dans l'effectif du CCAS pour la conduite du véhicule.

Fin de la séance 12h05

Le Président
Alain BENEDETTO

Secrétaire de Séance
Anne-Charlotte SALVI